

LOCMALO (Morbihan)

Château de Ménoray

Croisées de la galerie

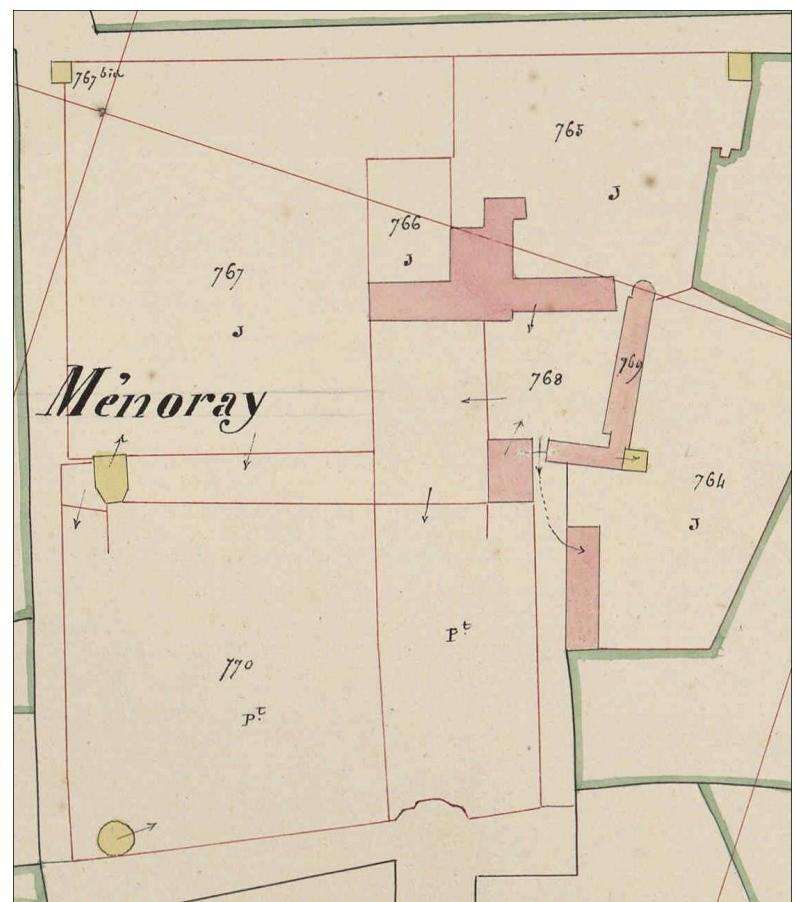
Années 1720 (volets et serrurerie)
et années 1870 (bâti dormant et vantaux vitrés)



Le château de Ménoray conserve un bel ensemble de croisées qui éclaire la longue galerie occupant tout le deuxième niveau de l'aile ajoutée dans les années 1720 au logis principal édifié au XVIIe siècle. Au vu de leurs grands carreaux, il s'agit d'une deuxième génération de menuiseries extérieures venue remplacer la première à petits carreaux. Ce n'est pas cette caractéristique, somme toute classique, qui nous intéressait pour envisager cette étude, mais plutôt la persistance en Bretagne d'un ferrage des volets sur les vantaux vitrés, méthode abandonnée ailleurs depuis longtemps au profit d'un montage plus étanche des volets sur le bâti dormant. Si le château de Ménoray est le fruit d'une évolution complexe qui demande une lecture approfondie pour en déceler les étapes, nous verrons que ses croisées ne sont pas en reste et qu'elles aussi nécessitent une analyse détaillée et méticuleuse pour en comprendre la conception et tenter de les dater.

1 / L'édifice¹

La première source écrite citant une habitation sur le site de Ménoray date de 1358. En 1496, un aveu confirme la présence d'un manoir, d'une métairie et d'un hébergement. De cet ensemble, il ne reste guère que l'implantation que l'on peut situer sur l'aire de la basse-cour (fig. 1.3). En 1570, la seigneurie de Ménoray obtient l'autorisation de faire construire une fuie, ou colombier. En 1652, est célébré le mariage de Charles de Volvire de Ruffec et d'Anne de Cadillac dans la chapelle nouvellement construite par les parents de cette dernière, Jean de Cadillac et Marguerite Le Coniac. On peut donc situer la construction du grand logis avec son pavillon central de la décennie précédente (fig. 1.1). Il comprenait une aile nord en retour d'équerre, figurée sur le cadastre de 1841 (fig. E.1), laquelle fut détruite probablement dans le dernier tiers du XIXe siècle². Entre 1683 et 1687, des réparations et agrandissements sont effectués avant sa cession à la famille Le Gall de Cunfiou. D'importants marchés de travaux sont passés par Guillaume Le Gall de Cunfiou entre 1716 et 1720, dont 3 350 livres pour de la maçonnerie et 200 livres pour des ardoises. Ils pourraient correspondre à l'édification, en lieu et place du logis médiéval, de la grande aile qui prolonge vers l'orient le logis du XVIIe siècle (fig. 1.3). Son étage est occupé entièrement par une longue galerie habillée de lambris. De la même époque dateraient l'aile de jonction qui s'étend vers le nord ainsi que les deux pavillons aux angles nord-ouest et nord-est du pourpris, le second étant réservé aux archives (fig. 1.5). Comme le montre le cadastre de 1841, cette aile a perdu elle aussi la moitié de sa longueur. Les deux premiers tiers du XIXe siècle ne semblent guère favorables au château et il est revendu à plusieurs reprises. Il faut attendre 1867 et son rachat par la famille Le Gallic de Kerizouët pour que des travaux importants y soient menés, notamment le remaniement des deux ailes nord et la destruction de l'escalier rampe sur rampe du pavillon central au profit d'un escalier suspendu installé dans une tour à pans coupés ajoutée au nord (fig. 1.2). Un projet non réalisé prévoyait également de modifier la façade sud de l'aile de jonction pour l'harmoniser avec le grand logis. Au XXe siècle, le château est occupé par la même famille et ne voit pas de transformation majeure.



2 / Les croisées

Cette étude détaillée concerne principalement les croisées de la galerie qui sont le résultat d'une deuxième campagne de travaux. Pour mieux les comprendre, nous observerons auparavant deux autres modèles plus faciles à dater. Le premier est conservé en un seul exemplaire et constitue le témoin le plus ancien du château (type 1). Il est situé en façade orientale du pavillon nord-est édifié dans les années 1720 (fig. 1.5), selon les études en cours. Il s'agit d'une croisée à petits carreaux et contrevents sur bâti dormant (fig. 2.1). Le second est visible plus largement et correspond à un renouvellement dans les années 1870 des croisées du logis du XVII^e siècle pour les doter de grands carreaux (type 2). Il se décline sous plusieurs formes à tous les niveaux. Notre exemple est pris au rez-de-chaussée, en façade nord (fig. 4.3). Pour la galerie, l'analyse s'est portée sur la croisée de la 3^e travée, en façade nord, celles au sud étant naturellement beaucoup plus altérées (type 3). Elles sont toutes réalisées sur le même modèle, avec vantaux à grands carreaux, volets intérieurs et fermeture par une espagnolette (fig. 5.1). Une se distingue toutefois en pignon oriental puisqu'elle conserve des petits carreaux, mais il s'agit d'un spécimen très remanié qui ne possédait pas de volets, mais des contrevents³.

3 / La croisée de type 1 (pavillon nord-est)

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est composé de deux montants, d'une traverse en arc surbaissé et d'une pièce d'appui moulurée en quart-de-rond⁴. La sous-face de cette pièce est plane et repose directement sur l'appui en pierre qui est feuilluré sur sa face intérieure comme on le faisait aux siècles précédents. Curieusement, une petite planche a été ajoutée à la pièce d'appui pour masquer la feuillure en pierre au lieu de constituer cette pièce d'un seul tenant (fig. 3.5, planche en place ; fig. 3.6, planche déposée). Quoi qu'il en soit, le procédé présente une étanchéité médiocre et reste quelque peu dépassé à cette époque où l'on réalise en Normandie des appuis avec relevé intérieur en pierre⁵, et à Paris les premiers appuis à rejingot⁶. Il est également surprenant d'observer un appui en pierre avec feuillure, alors que les fenêtres de la galerie (type 3), construites semble-t-il à la même période, en sont dépourvues et paraissent en cela plus modernes (plan n°6), même si leur étanchéité demeure là encore bien illusoire.

Les vantaux vitrés

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées. Il est important de noter que leurs assemblages sont bloqués par un coin (fig. 3.2). Cette façon de faire était également utilisée sur une croisée de la région de Châteaulin (étude n°29003, non publiée), au château du Lou du Lac à La-Chapelle-du-Lou-du-Lac (étude n°35013), à l'ancien prieuré de Gahard (étude n°35015), mais aussi hors de Bretagne, au presbytère de Sainte-Croix-sur-Buchy (étude n°76001). Elle est difficilement perceptible et bien des exemples ont dû nous échapper... Les vantaux d'une épaisseur de 29 mm sont montés à recouvrement sur le bâti dormant selon une technique encore bien présente en Bretagne, mais quasiment abandonnée en Normandie et à Paris dans les demeures de quelque importance pour privilégier des vantaux encastrés dans le bâti dormant et recouverts par les volets intérieurs. Les battants du milieu sont moulurés d'une doucine et n'ont pas de côte, à l'intérieur comme à l'extérieur. En partie basse, les vantaux présentent un petit jet d'eau cloué qui semble avoir été rapporté. Les traverses montrent en effet une usure importante qui laisse penser qu'elles sont restées exposées aux intempéries avant de recevoir un jet d'eau. Ces vantaux sont divisés par un réseau de petits-bois moulurés traditionnellement d'un tore accosté de deux carrés et assemblés à l'onglet. Les petits-bois ont une largeur importante (35 mm) et une feuillure peu profonde (9 mm) pour recevoir des carreaux de 156 mm par 200 mm (cotes en feuillures) (fig. E.2). Les verres ont une teinte verdâtre prononcée et sont peu épais (fig. 3.3). Deux présentent des rayures circulaires peu visibles qui pourraient indiquer un soufflage en plateau, mais d'autres montrent des bulles parallèles qui témoignent d'un soufflage en manchon. La provenance des verres au cœur de la Bretagne au début du XVIII^e siècle reste néanmoins à étudier.

Les contrevents

Cette petite croisée conserve heureusement un précieux vestige de ses contrevents. Il s'agit d'un montant du bâti dormant qui les maintenait. On observe encore ce type de montage sur des croisées refaites au XIX^e siècle (fig. 4.1). Si aujourd'hui les contrevents sont ferrés directement dans la fenêtre en pierre, autrefois il pouvait en être de même ou être montés sur un bâti dormant⁷. Il ne reste que peu de témoins d'une période aussi haute, ces ouvrages exposés ayant été renouvelés et plus souvent déposés pour des raisons esthétiques. Cet unique montant témoigne surtout de leur mode de fixation par des crochets qui permettaient de les déposer (fig. 3.7), si nécessaire, mais il faut probablement rechercher ailleurs la justification de ce procédé. Nos ancêtres avaient sans aucun doute fait le même constat que nous, c'est-à-dire l'inévitable dégradation des baies en pierre due à l'oxydation des gonds scellés dans leurs piédroits. Les crochets indépendants des maçonneries offraient donc un excellent remède à ce mal. Il faut noter que ce système ne laisse aucune trace de ferrage en feuillure de maçonnerie ou sur les tableaux de la fenêtre puisque les crochets sont fixés sur le bâti dormant de la croisée (fig. 3.1). Quelques pattes fichées dans les joints ont été ici ajoutées, sans doute pour consolider un bâti défaillant (fig. 3.4).

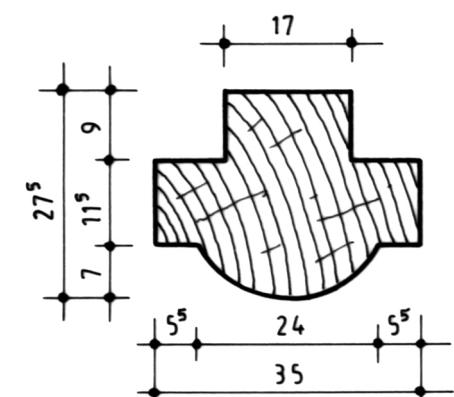


Fig. E.2. Dessin d'un petits-bois (croisée type 1)

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à gond classiques (fig. 3.6). Celle des contrevents l'est par des gonds à repos (fig. 3.4). Le grand logis montre des contrevents encore majoritairement montés en feuillure de maçonnerie et ajoutés au XIX^e siècle, mais quelques-uns, au rez-de-chaussée, sont ferrés sur bâti dormant et pourraient réutiliser la serrurerie ancienne, notamment les pentures (fig. 4.1).

3 Sa baie comporte une feuillure pour installer des contrevents sur bâti dormant, à l'instar du type 1.

4 Le bâti dormant à une hauteur de 1 810 mm pour une largeur de 950 mm.

5 Ancien presbytère de Laize-la-Ville en 1701 (étude n°14008), ancienne abbaye de St-Pierre-en-Auge dans les années 1720 (étude n°14002), abbaye de Juaye-Mondaye en 1738 (étude n°14022) et château de Barbeville au milieu du XVIII^e siècle.

6 Voir notre étude du château de Villons-les-Buissons (étude n°14009) pour une illustration de ce procédé par l'architecte Robert de Cotte.

7 Voir notre étude du château de Boisgibault à Ardon (étude n°45001).

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés sont fermés par une espagnolette simple qui n'avait pas à assurer en plus la fermeture de volets intérieurs, la fenêtre étant protégée par des contrevents (fig. 2.2). Sa tringle est maintenue par trois embases boulonnées à doucines (fig. E.3). Ses crochets ne pénètrent pas dans des gâches entaillées comme à l'accoutumée, mais sont retenus par des crochets inversés et fichés dans les traverses du bâti dormant (fig. 3.5 et E.3). Sa poignée est rectiligne et découpée à ses deux extrémités en doucine (fig. 2.3 et 2.4). L'usage de l'espagnolette en Bretagne reste à étudier, mais il est intéressant de noter que l'emploi d'une poignée droite correspond également aux espagnolettes les plus anciennes observées en Normandie. Nous disposons d'une base importante pour Paris⁸ qui montre un emploi quasi systématique de la poignée en lyre, mais, hormis un exemple, elle débute vers 1730 et ne prend donc pas en compte les premières espagnolettes utilisées depuis une vingtaine d'années.

Le système de fermeture des contrevents a disparu, mais là encore ceux du XIXe siècle donnent peut-être une indication sur leur maintien en façade, au moins en rez-de-chaussée (fig. E.4).

Datation

Les sources écrites témoignent d'importants travaux de gros œuvre entre 1716 et 1720 semblant correspondre à la construction des pavillons et des deux ailes ajoutées vers l'est au grand logis. Les caractéristiques de la croisée et l'usage d'une espagnolette à poignée droite pourraient confirmer une telle datation. Toutefois, ces espagnolettes ayant également été utilisées dans la galerie avec un système de fermeture des volets à pannetons et agrafes, il est préférable de dater cette petite croisée de la décennie suivante, soit les années 1720. En effet, l'usage de cette technique de condamnation, qui succède à d'autres, est bien attesté à Paris en 1737 par Jacques-François Blondel⁹, mais nous ignorons précisément son apparition et son développement en province.

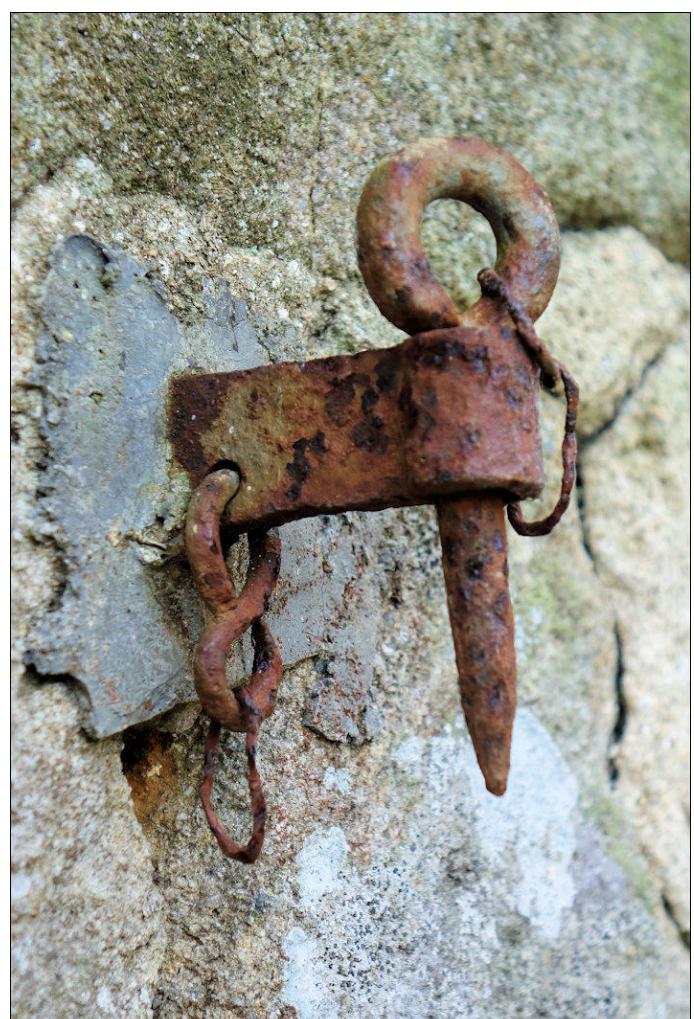


Fig. E.3. Crochet et embase de l'espagnolette (type 1)

Fig. E.4. Goupille pour le maintien des contrevents en façade (type 2, façade nord du logis)

4 / Les croisées de type 2 (grand logis)

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est constitué d'un cadre dans lequel s'insère une imposte fixe composée de trois montants intermédiaires et d'une haute traverse sur laquelle est cloué un profil mouluré à l'extérieur (fig. 4.2). La pièce d'appui est moulurée d'un gros quart-de-rond et sa feuillure ne possède pas de gorge de récupération de l'eau, malgré sa date de réalisation dans les années 1870. Les montants ont un simple profil rectangulaire dans lequel est creusée une gorge, ou contre-noix. Ces deux caractéristiques s'observent également sur les croisées de la galerie (type 3).

Les vantaux vitrés

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées. Les assemblages traversés ont conduit logiquement le menuisier à les cheviller en diagonal, les chevilles près des épaulements étant traditionnellement les plus éloignées des arasements. Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse des croisées de type 3. Au contraire de l'exemple précédent, les vantaux ne sont plus montés à recouvrement, mais arasés au nu intérieur du bâti dormant. Les battants de rive sont à noix et les battants du milieu à mouton et gueule de loup. Ces derniers n'ont pas de côte intérieure puisque les vantaux vitrés affleurent le parement intérieur du bâti dormant. Ils ont par contre une côte extérieure non moulurée. En partie basse, les vantaux possèdent un jet d'eau dont les extrémités sont flottées au-devant des battants. Il est à remarquer la façon inhabituelle de réaliser cet assemblage, la partie flottée étant encastrée en biais (voir cette technique sur le type 3, fig. E.7). Les vantaux sont moulurés curieusement d'une baguette entre deux filets, les trois petits-bois qui les divisent en hauteur étant quant à eux moulurés de deux baguettes séparées par trois filets (fig. 4.4). Les carreaux sont faits d'un verre blanc régulier présentant de fines bulles parallèles qui témoignent d'un soufflage en manchon. Hormis le chevillage, toutes ces caractéristiques s'observent sur les croisées de type 3.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation est assurée par des fiches à bouton à trois nœuds installées dans une gorge continue (fig. 4.5).

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés ferment par une crémone en fonte de production industrielle (fig. 4.4). L'abandon progressif des volets intérieurs au XIXe siècle permet plus facilement d'utiliser les crémones moins adaptées à leur fermeture.

⁸ C. Landes, « Catalogue des espagnolettes » dans M. Fleury, J.-F. Belhoste et G.-M. Leproux (dir.), *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, catalogue de l'exposition organisée par la Commission du Vieux Paris à la Rotonde de la Villette (22 janvier – 20 avril 1997), Cahiers de la Rotonde n°18, p. 115-123.

⁹ J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, Jombert. 1738, tome 2, planche 58.

Datation

Pour l'essentiel, les fenêtres du grand logis sont fermées par des croisées de ce type, y compris dans l'aile nord remaniée après l'acquisition du château en 1867 par la famille Gallic de Kerizouët. On peut donc les dater des grandes transformations effectuées dans les années qui suivent. L'utilisation de crémones de facture industrielle et la qualité des verres employés tendent à confirmer cette datation.

5 / Les croisées de type 3 (galerie)

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est composé de deux montants, d'une traverse en arc surbaissé à l'instar des pavillons, et d'une pièce d'appui. Il s'agit d'une deuxième génération de bâti dormant dans la galerie. En partie haute, on voit en effet les traces des pattes à pointer qui maintenaient les lambris à l'origine (fig. E.5), mais qui n'ont pas été réutilisées dans cette configuration pour poser les nouveaux bâti dormants, ceux-ci ayant été cloués grossièrement au travers du lambris. La pièce d'appui est moulurée d'un gros quart-de-rond et sa feuillure ne présente pas de gorge de récupération de l'eau, à l'instar des croisées précédentes (fig. 5.5). Sa sous-face est plane et posée sur un appui en pierre légèrement pentu et sans feuillure (plan n°6). Nous n'avons pas pu vérifier si cet appui bénéficiait d'un petit relevé, type rejingot, mais le système est peu étanche. On peut le vérifier sur les fenêtres sud où tous les lambris en allège (fig. E.6), voire les croisées elles-mêmes, sont très altérés. Cependant, il s'agit de l'héritage des dispositions des années 1720 qui n'ont pas été remises en cause lors de la réfection des bâti dormants. Les montants de rive ont une simple section rectangulaire dans laquelle est creusée une rainure formant contre-noix (idem type 2) (fig. 5.5 et plan n°4).

Les vantaux vitrés

Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées et sont contemporains de la réfection des bâti dormants puisqu'ils intègrent des grands carreaux. A l'instar de la croisée du pavillon, leurs assemblages sont coincés¹⁰, mais chevillés à l'envers des pratiques courantes (fig. E.8). Toutes les croisées de la galerie présentent cette façon de faire inhabituelle. On peut donc penser qu'elles sont d'une main différente de celles du grand logis. Les vantaux affleurent le nu intérieur du bâti dormant comme les croisées des années 1870. Elles partagent également avec les croisées du grand logis des battants du milieu à mouton et gueule de loup (fig. 6.5) sans côté intérieure, mais avec côté extérieure non moulurée (plan n°5). Les battants de rive sont traditionnellement à noix et ont une gorge continue pour installer les fiches (fig. 5.2 et plan n°4). En partie basse, les vantaux reçoivent un jet d'eau dont le flottage encastré en biais de façon inusitée s'observe aussi sur les croisées précédentes (fig. E.7 et 6.5). Ils sont en outre moulurés d'une feuillure et d'une baguette entre deux filets (fig. 6.1 et plan n°6). La moulure est identique à celle des croisées de 1870, la feuillure ayant été ajoutée simplement pour encastre quelque peu les volets.

Les vantaux sont divisés en hauteur par trois petits-bois qui forment quatre carreaux de 421 mm par 342 mm (clair de vitrage). Les verres sont blancs, réguliers et laissent apparaître de fines bulles parallèles qui témoignent d'un soufflage en manchon à l'instar des croisées de 1870. Nous n'avons pas distingué de verres verdâtres et irréguliers témoignant d'une fabrication du XVIII^e siècle et d'un soufflage en plateau.

Les volets

Il est pour le moins curieux de voir ici des volets à recouvrement sur des vantaux à grands carreaux et c'est justement cette caractéristique qui nous avait amené à nous intéresser à ces croisées, le recouvrement ayant semble-t-il perduré longtemps dans le XVIII^e siècle en Bretagne. Mais nous allons d'abord les analyser pour mieux les comprendre. Ils sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées. Leur chevillage est donc parallèle aux arasements (fig. 6.6). Ils sont divisés en hauteur par une traverse intermédiaire qui délimite deux panneaux d'un seul tenant, à glace à l'extérieur (fig. 6.6) et arasés à l'intérieur (fig. 5.2). En cela, ils s'harmonisent avec les lambris de l'embrasure qui ont eux aussi des panneaux à glace (fig. 5.3). Leur bâti est mouluré d'un tore segmentaire et d'une baguette (fig. 6.6). Là encore, on observe cette dernière sur les lambris, mais associée à une doucine.

Si les bâti dormants et les vantaux vitrés de ces croisées de la galerie ont été refaits, il n'en va sans doute pas de même des volets qui semblent bien avoir été récupérés sur les anciennes croisées¹¹. Leurs caractéristiques s'accordent avec les lambris, même s'ils n'y sont pas intégrés selon un usage qui se développera au fur et à mesure de l'avancée dans le XVIII^e siècle. Leur changement aurait été une dépense bien inutile et aurait demandé une modification de la serrurerie qui a été récupérée comme nous allons le voir. Leur maintien a donc dicté la conception de ces croisées de deuxième génération, quelque peu hybrides, et explique la persistance du recouvrement des volets sur des vantaux à grands carreaux.

Le bâti dormant, les vantaux vitrés et les volets ne sont pas en chêne, mais dans un bois plus tendre et sans mailles qui semble être du châtaignier.



Fig. E.5. Lambris de la galerie

Fig. E.6. Allège dégradée d'une croisée de type 3 (façade sud)

10 Sur les figures 6.5 et E.8, on distingue un coin sous le tenon de la traverse basse.

11 Les croisées d'origine étaient probablement dotées de volets intérieurs puisque les baies sont dépourvues de feuillures pour installer des contrevents, contrairement au pavillon nord-est.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à vases et celle des volets par des fiches à gond identiques à celles du pavillon (fig. 6.3). A l'évidence, il s'agit de la récupération de la serrurerie ancienne.

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés et les volets ferment par une espagnolette à pannetons et agrafes qui permet la condamnation de l'ensemble des ouvrants en une seule manœuvre (fig. 5.2). Sa poignée droite (fig. 6.1 et 6.2) et ses embases boulonnées en doucine (fig. 6.4) montrent là encore un réemploi de la serrurerie ancienne. On l'observe également aux deux crochets de la tringle. Dans le pavillon, la tringle était montée sur des vantaux à recouvrement et avait des crochets peu profonds pour fermer sur des crochets inversés et fichés dans la pièce d'appui (fig. 3.5). Ici, la même tringle montée sur des vantaux arasés au bâti dormant a contraint le menuisier ou le serrurier à entailler la pièce d'appui pour ficher plus profondément les crochets inversés (fig. E.8), selon une méthode peu orthodoxe, mais compréhensible. On pourrait aussi noter que la poignée n'est pas alignée avec un petit-bois, mais elle ne l'était pas davantage sur la croisée du pavillon, contrairement aux usages.

Les volets ne montrent pas de traces d'une serrurerie plus ancienne sous la peinture. On peut donc penser que l'espagnolette à pannetons et agrafes constitue bien le premier et unique moyen de fermeture de ces volets et qu'il ne s'agit pas d'une espagnolette modifiée pour les besoins. Les pannetons, les contre-pannetons et les agrafes sont un peu plus longs qu'à l'accoutumée du fait du ferrage des volets sur les vantaux vitrés, et non sur le bâti dormant qui aurait permis d'approcher les volets au plus près de l'espagnolette (fig. 6.4).



Datation

Si la datation des croisées du pavillon et du grand logis du XVIIe siècle ne pose guère de problème, celle de la galerie est plus complexe. On a vu qu'il s'agit d'une deuxième génération qui a récupéré la serrurerie des années 1720 et sans aucun doute les volets. La première génération était à petits carreaux et l'on a eu le désir de moderniser cet ensemble pour le doter de grands carreaux. Le phénomène est classique et conduit généralement à couper les petits-bois, à reboucher leurs emplacements et à les remplacer par d'autres plus adaptés. L'intervention est simple et rapide. Ici, on a préféré changer les bâts dormants et les vantaux vitrés, ce qui nécessitait une dépose partielle des lambris et donc des travaux conséquents. Au vu de leurs caractéristiques, au moins deux raisons peuvent l'expliquer. Les bâts dormants et leurs vantaux à recouvrement offraient une étanchéité limitée et n'étaient plus vraiment d'usage à l'époque de l'utilisation des grands carreaux. Les croisées, plus particulièrement au sud, étaient peut-être suffisamment altérées pour en rendre désirable le changement.

Quoi qu'il en soit, l'usage de grands carreaux se développe peu en province avant la dernière décennie du XVIIIe siècle et nécessite l'importation de verres coûteux provenant de l'est de la France lorsqu'ils sont de grandes tailles. Ce n'est pas le cas ici puisque les « grands » carreaux ne font que 350 mm par 430 mm et que le verre de France produit en Normandie selon la technique du soufflage en plateau permettait encore des carreaux d'environ 400 mm par 500 mm¹². Toutefois, on n'observe dans la galerie aucun verre de ce type légèrement verdâtre, mais des verres blancs réguliers soufflés en manchon. Sauf à penser qu'ils ont tous été remplacés, hypothèse qui ne peut être rejetée d'emblée, ces croisées pourraient avoir été réalisées dans le courant du XIXe siècle, plus particulièrement dans la seconde moitié, période qui a connu de nets progrès dans la production de verre blanc.

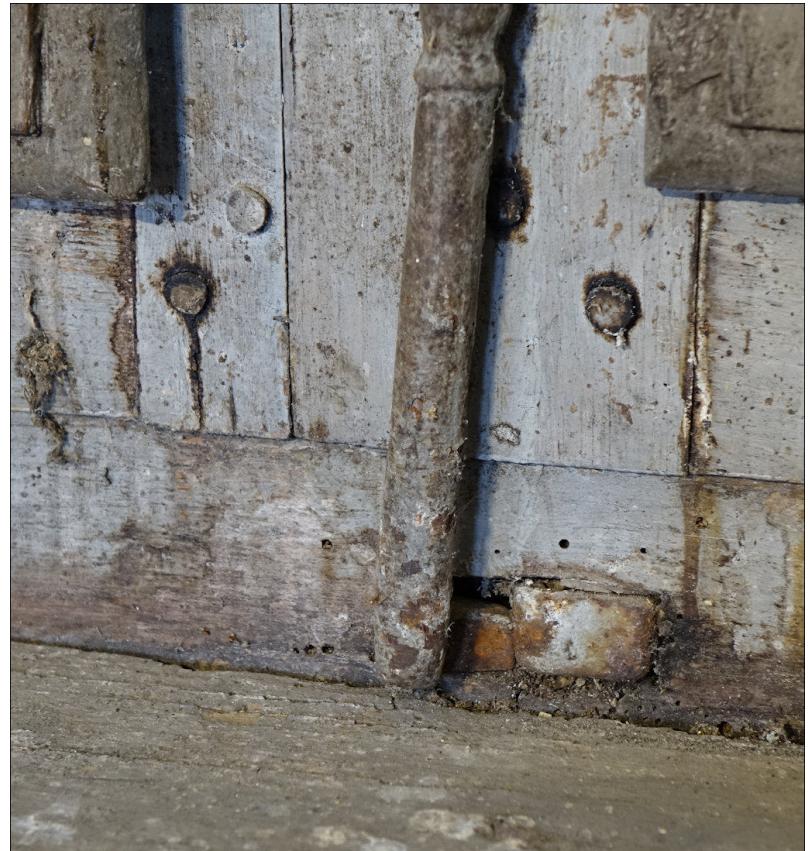


Fig. E.7. Moulure flottée du jet d'eau, avec encastrement en biais (type 3)

Fig. E.8. Gâche inférieure de l'espagnolette (type 3)

A partir de la fin du XVIIIe siècle, les croisées sont étanches à l'eau et à l'air selon les normes de l'époque. Sur ce point, elles ne connaissent guère d'évolutions au siècle suivant, voire jusqu'aux années 1970 et le premier choc pétrolier. Il est donc particulièrement difficile d'établir une datation d'après leurs caractéristiques techniques. Les croisées de type 2 des années 1870 ont de nombreux points en commun avec celles de la galerie. Leur profil identique de petits-bois est le plus visible, mais n'est pas le plus probant, le copiage d'une moulure étant habituel pour conserver une unité à des fabrications échelonnées dans le temps. Il est préférable de chercher des habitudes d'atelier ou d'ouvrier qui ne varient pas en fonction de la commande. A ce titre, on peut noter les montants des dormants faits d'un simple profil quadrangulaire dans lequel est creusée leur contre-noix, leur pièce d'appui sans gorge de récupération de l'eau, voire plus secondairement la côte non moulurée de leurs battants du milieu. Ce ne sont pourtant pas ces caractéristiques qui nous conduisent à vouloir rapprocher les deux

12 P. Le Vieil, « Art de la peinture sur verre et de la vitrerie », dans *Descriptions des Arts et des Métiers*, Paris, 1781, p. 417 à 419. Au château de Bonneval, à Saint-Aubin-de-Bonneval (étude n°61016), les carreaux de la fin du XVIIIe siècle atteignent les limites des plats de verre avec une largeur de 440 mm pour une hauteur de 490 mm.

fabriques, mais plutôt la façon d'assembler leurs jets d'eau. En effet, leurs extrémités sont flottées au-devant des battants avec un encastrement en biais dont nous n'avons jusqu'ici aucun autre exemple. Cette façon est exceptionnelle, mais peut s'entendre d'un point de vue technique, et témoigne sans aucun doute d'une habitude d'atelier. Il reste cependant un point à souligner qui contredit ce bel argumentaire ; c'est celui du chevillage. Sur les croisées des années 1870, il est réalisé en diagonal, de façon classique. Sur les croisées de la galerie, il est aussi en diagonal, mais inversé. Cette méthode se rencontre parfois, mais reste peu usitée et s'observe plus facilement sur des croisées des premières décennies du XVIII^e siècle, à une époque où l'orthodoxie du chevillage des assemblages traversés reste à établir. A l'évidence, les croisées de ces deux types n'ont pas été réalisées par une même main.

On pourrait être surpris de voir réutilisées des espagnolettes à une date aussi tardive dans le XIX^e siècle ? Les espagnolettes sont encore largement en usage à cette époque en parallèle de la montée en puissance des crémones, plus ou moins sophistiquées. L'encyclopédie Roret, « Manuel théorique et pratique du serrurier », éditée la première fois en 1827 et rééditée plusieurs fois par la suite, attend l'édition de 1866 pour introduire à la suite de sa longue description de l'espagnolette quelques commentaires sur les crémones : « Nous avons vu à l'Exposition dernière de fort bien faites, dont les poignées étaient en cuivre et de fort bon goût, mais nous craignons que le mécanisme, et, par conséquent, le prix de ces espagnolettes [comprendre crémones], ne soient deux causes qui les empêchent de rivaliser avec nos espagnolettes, qui, de même que celles-ci, sont susceptibles d'être plus ou moins ornées, et dont le système, beaucoup plus simple, est plus à la portée de bien des serruriers »¹³. Il n'est évidemment pas étonnant de voir une critique de ces nouveaux ouvrages industriels dans un manuel de serrurerie traditionnelle. A Paris, les crémones feront pourtant rapidement florès. En 1875, Pierre Chabat décrit la crémona à bouton tournant qu'il nomme à double mouvement et note que « l'espagnolette n'est plus guère en usage à Paris, où elle est remplacée par la crémona »¹⁴. Une vingtaine d'années plus tard, en 1898, Gustave Oslet confirme cette mutation, mais il consacre encore plusieurs pages à la fabrication et réparation d'espagnolettes¹⁵. Si la situation en province n'est pas connue, on peut admettre que leur usage n'est pas totalement abandonné dans les dernières décennies du XIX^e siècle, que les serruriers possèdent encore les savoir-faire pour les réparer et les installer, et que l'on puisse en désirer la réutilisation pour des croisées neuves, surtout si elles réutilisent également des volets intérieurs, les crémones étant peu adaptées à leur fermeture.

Au vu de nos observations, il est probable que les croisées de la galerie, telles que nous les voyons aujourd'hui, sont le résultat de la récupération de la serrurerie et des volets des années 1720 associé à la réfection des bâtis dormants et des vantaux vitrés dans les années 1870, réalisé peu ou prou après le rachat par la famille Le Gallic de Kerizouët.

Remerciements : à M. et Mme de Kerizouët, propriétaires du château, à Mme Tiffanie Le Dantec, architecte du patrimoine (agence Baizeau Architecte), et à M. Diego Mens, Conservateur des antiquités et objets d'art du Morbihan, pour l'indication de ce témoin et leur collaboration.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Croisée / type 1
- Planche n°3 : Croisée / type 1
- Planche n°4 : Croisée / type 2
- Planche n°5 : Croisée / type 3
- Planche n°6 : Croisée / type 3
- Plan n°1 : Croisée type 3 / élévation intérieure (sans volets)
- Plan n°2 : Croisée type 3 / élévation intérieure (avec volets)
- Plan n°3 : Croisée type 3 / élévation extérieure
- Plan n°4 : Croisée type 3 / sections horizontales
- Plan n°5 : Croisée type 3 / section horizontale
- Plan n°6 : Croisée type 3 / sections verticales
- Plan n°7 : Croisée type 3 / serrurerie

13 M. A. Paulin Désormeaux, *Nouveau manuel complet du serrurier*, Paris, 1866, p. 254.

14 P. Chabat, *Dictionnaire des termes employés dans la construction*, tome 1, Paris, 1875, p. 380 et 528.

15 G. Oslet, *Traité de serrurerie, quincaillerie et petite charpenterie en fer*, Paris, 1898, p. 122 à 126.

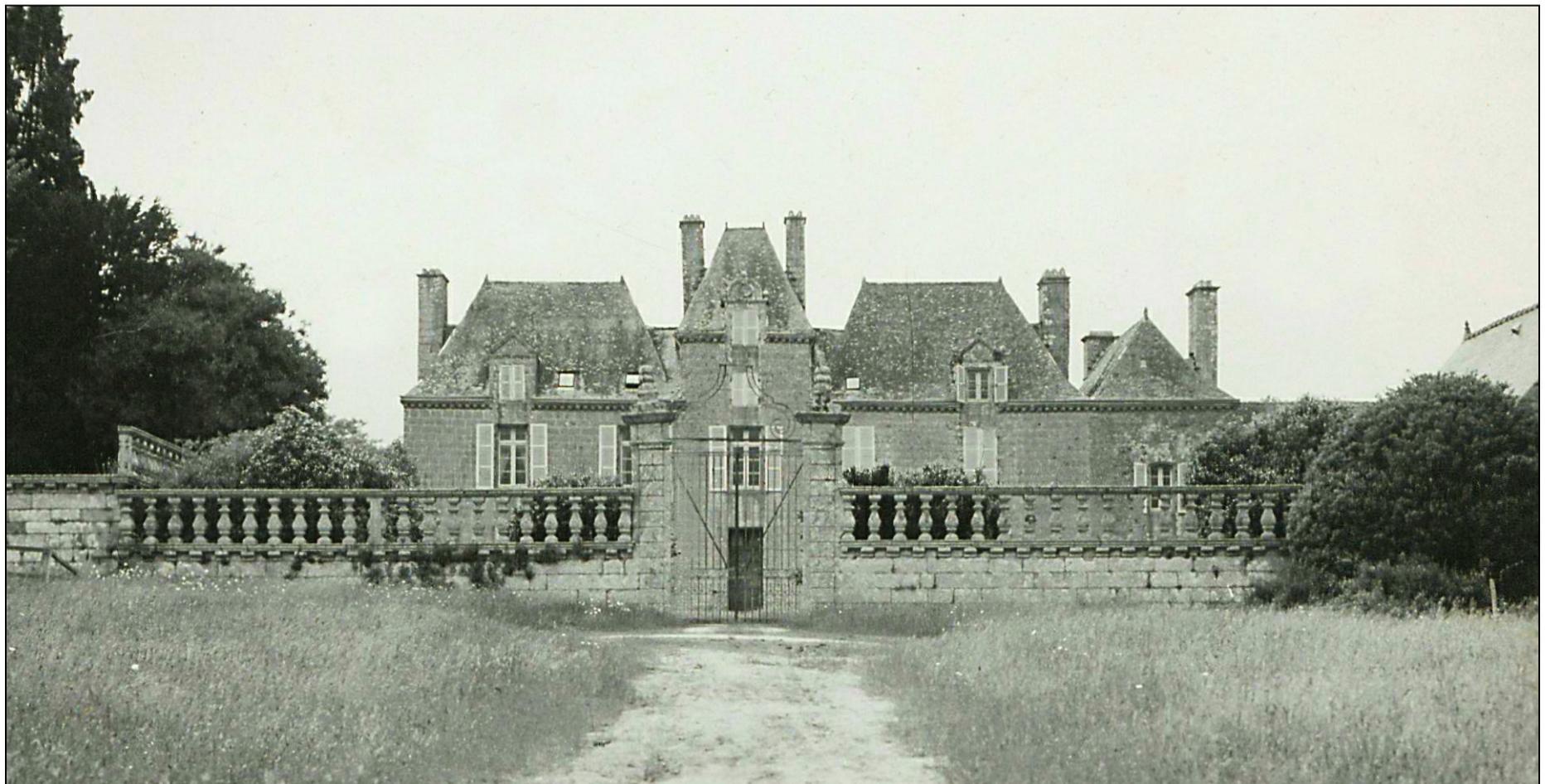


Fig. 1.1. Façade sud*

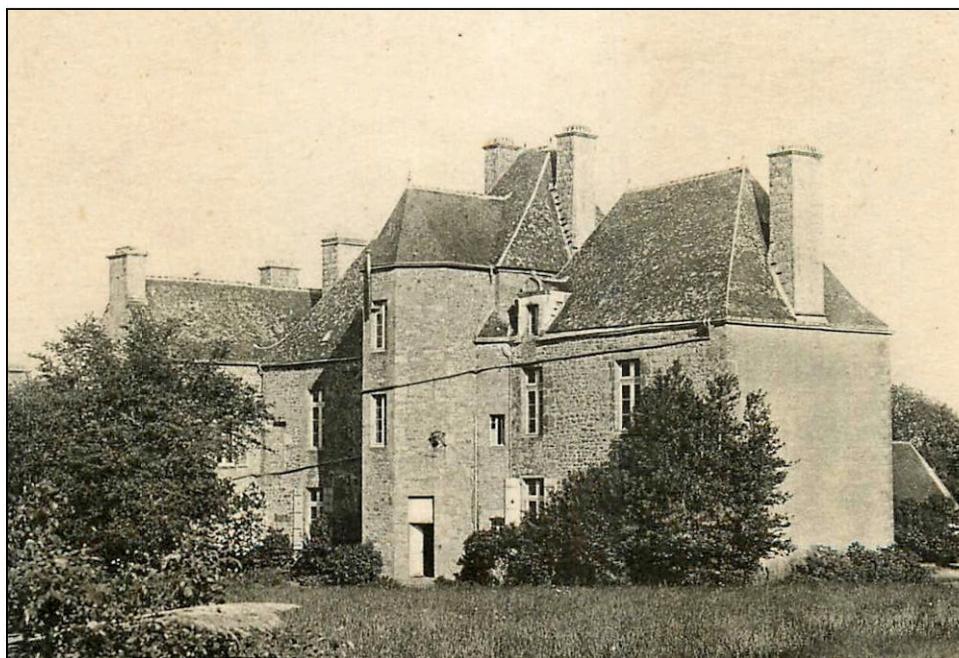


Fig. 1.2. Façade nord**



Fig. 1.3. Façade sud

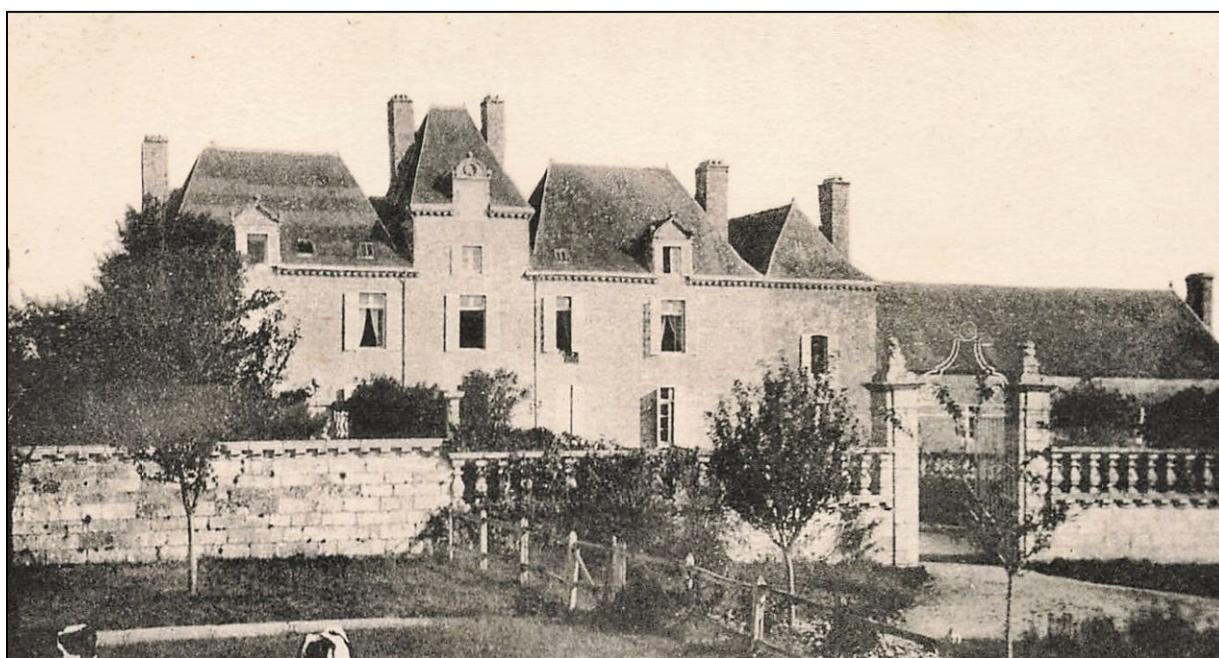


Fig. 1.4. Façade sud**



Fig. 1.5. Pavillon nord-est

* Photo A. D. du Morbihan (cote 3Fi 118/12) (s. d.). ** Cartes postales (s. d.)

LOCMALO (Morbihan)	Planche n°1 - Edifice		
Château de Ménoray	A. TIERCELIN	2022	Etude n°56011



Fig. 2.1. Elévation extérieure



Fig. 2.2. Elévation intérieure

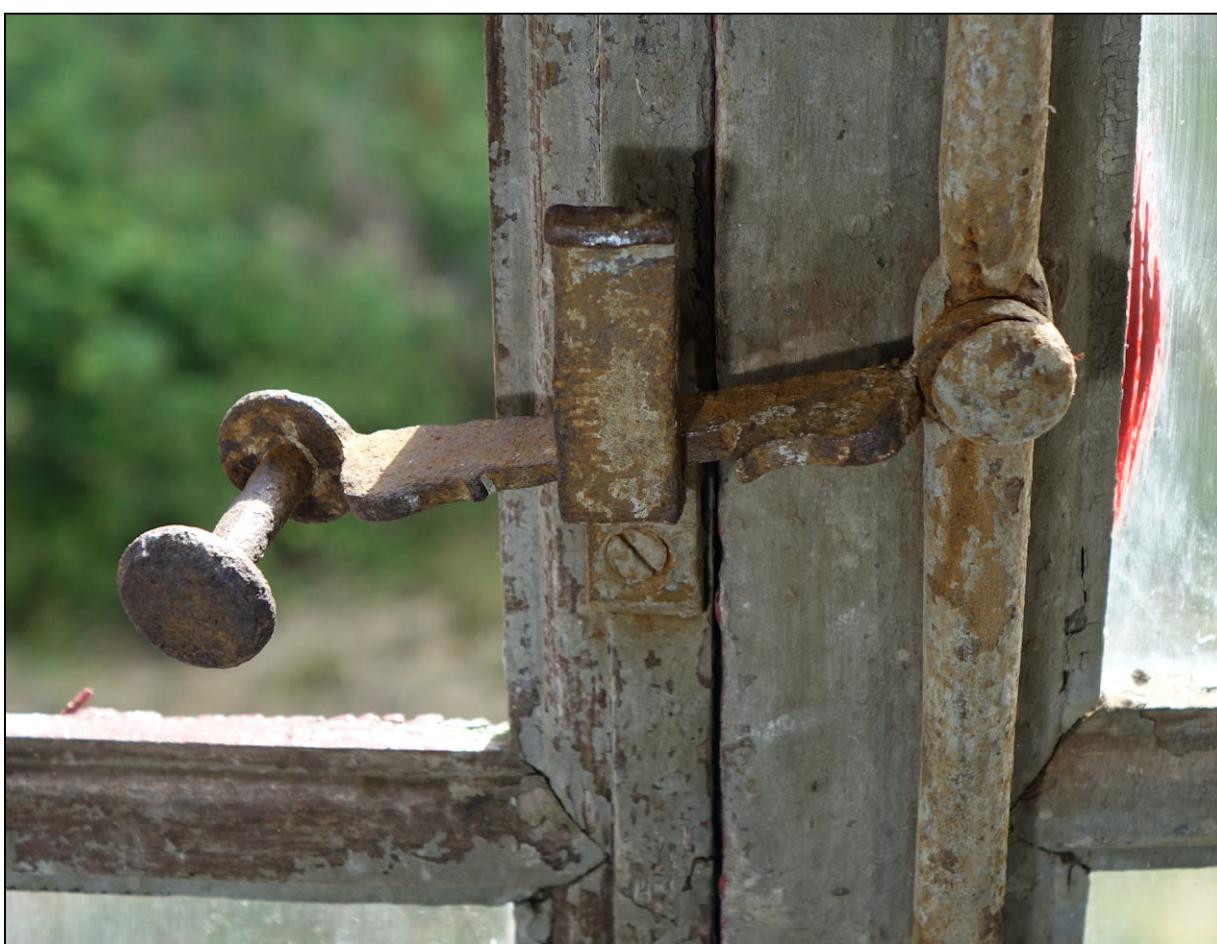


Fig. 2.3. Poignée d'espagnolette

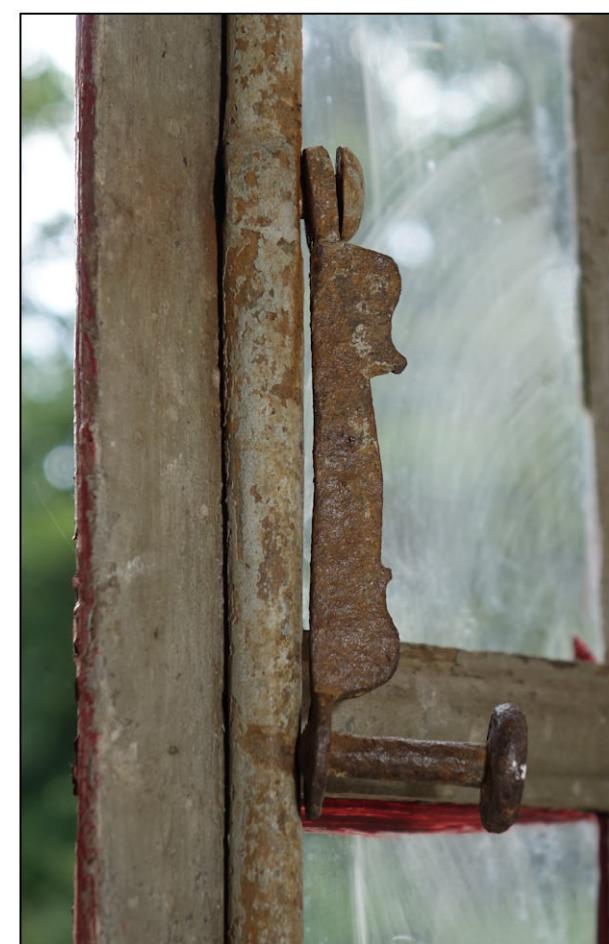


Fig. 2.4. Poignée d'espagnolette

LOCMALO (Morbihan)

Château de Ménoray

Planche n°2 - Croisée / type 1

A. TIERCELIN

2022

Etude n°56011



Fig. 3.1. Vantail vitré droit



Fig. 3.2. Assemblage coincé



Fig. 3.3. Verre soufflé



Fig. 3.4. Gond à repos



Fig. 3.5. Pièce d'appui



Fig. 3.6. Pièce d'appui

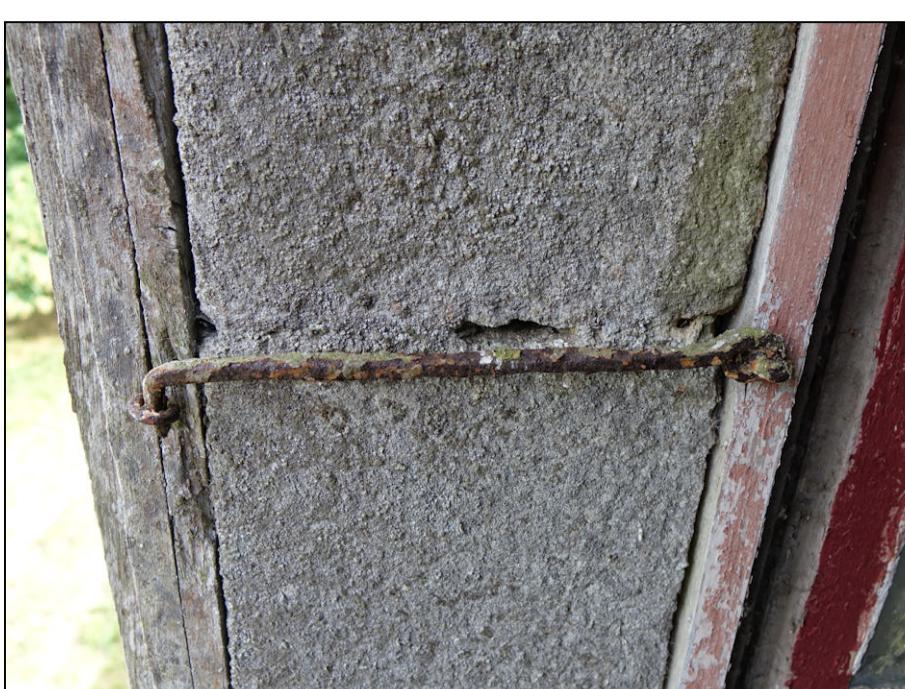


Fig. 3.7. Crochet

LOCMALO (Morbihan)

Château de Ménoray

Planche n°3 - Croisée / type 1

A. TIERCELIN

2022

Etude n°56011



Fig. 4.1. Elévation extérieure

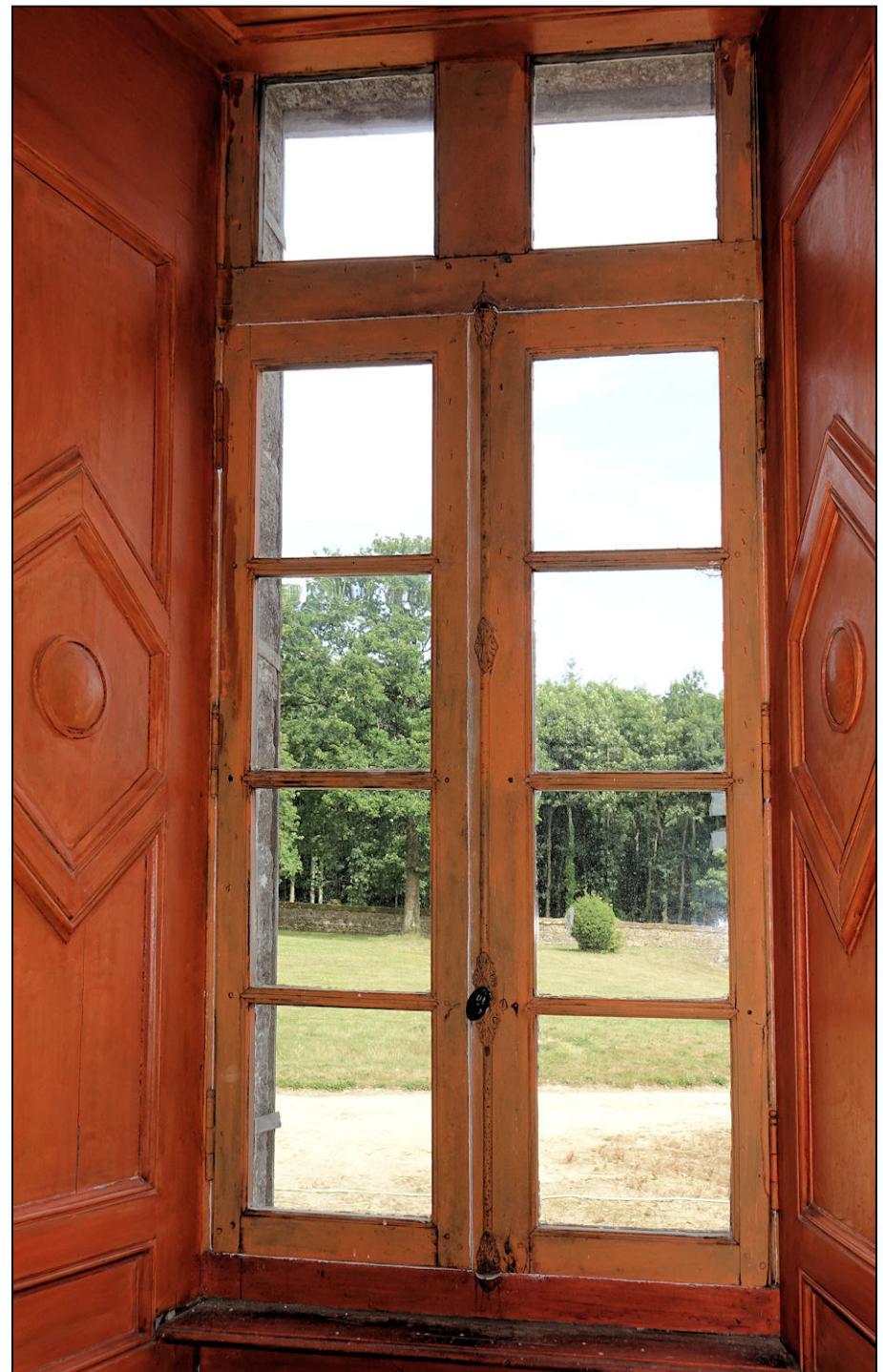


Fig. 4.2. Elévation intérieure



Fig. 4.3. Façade nord



Fig. 4.4. Crémone



Fig. 4.5. Fiche à bouton

LOCMALO (Morbihan)

Château de Ménoray

Planche n°4 - Croisée / type 2

A. TIERCELIN

2022

Etude n°56011



Fig. 5.1. Elévation extérieure



Fig. 5.2. Elévation intérieure



Fig. 5.3. Lambris et croisée



Fig. 5.4. Vantail vitré et volet



Fig. 5.5. Jet d'eau et pièce d'appui

LOCMALO (Morbihan)

Château de Ménoray

Planche n°5 - Croisée / type 3

A. TIERCELIN

2022

Etude n°56011



Fig. 6.1. Poignée d'espagnolette

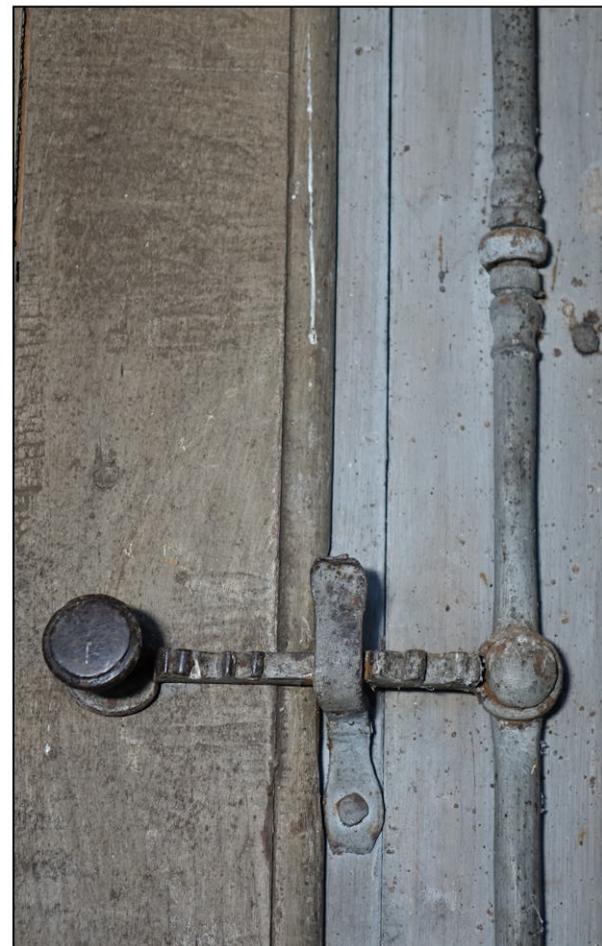


Fig. 6.2. Poignée d'espagnolette



Fig. 6.3. Fiches à vases et fiche à gond

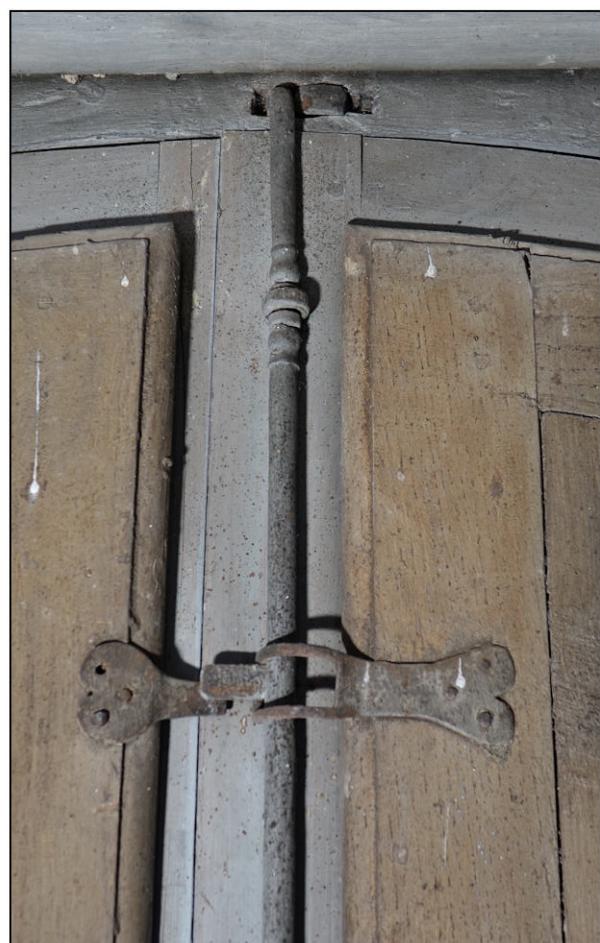


Fig. 6.4. Contre-panneton, panneton et agrafe



Fig. 6.5. Embase et crochet d'espagnolette



Fig. 6.6. Volet (face extérieure)

LOCMALO (Morbihan)

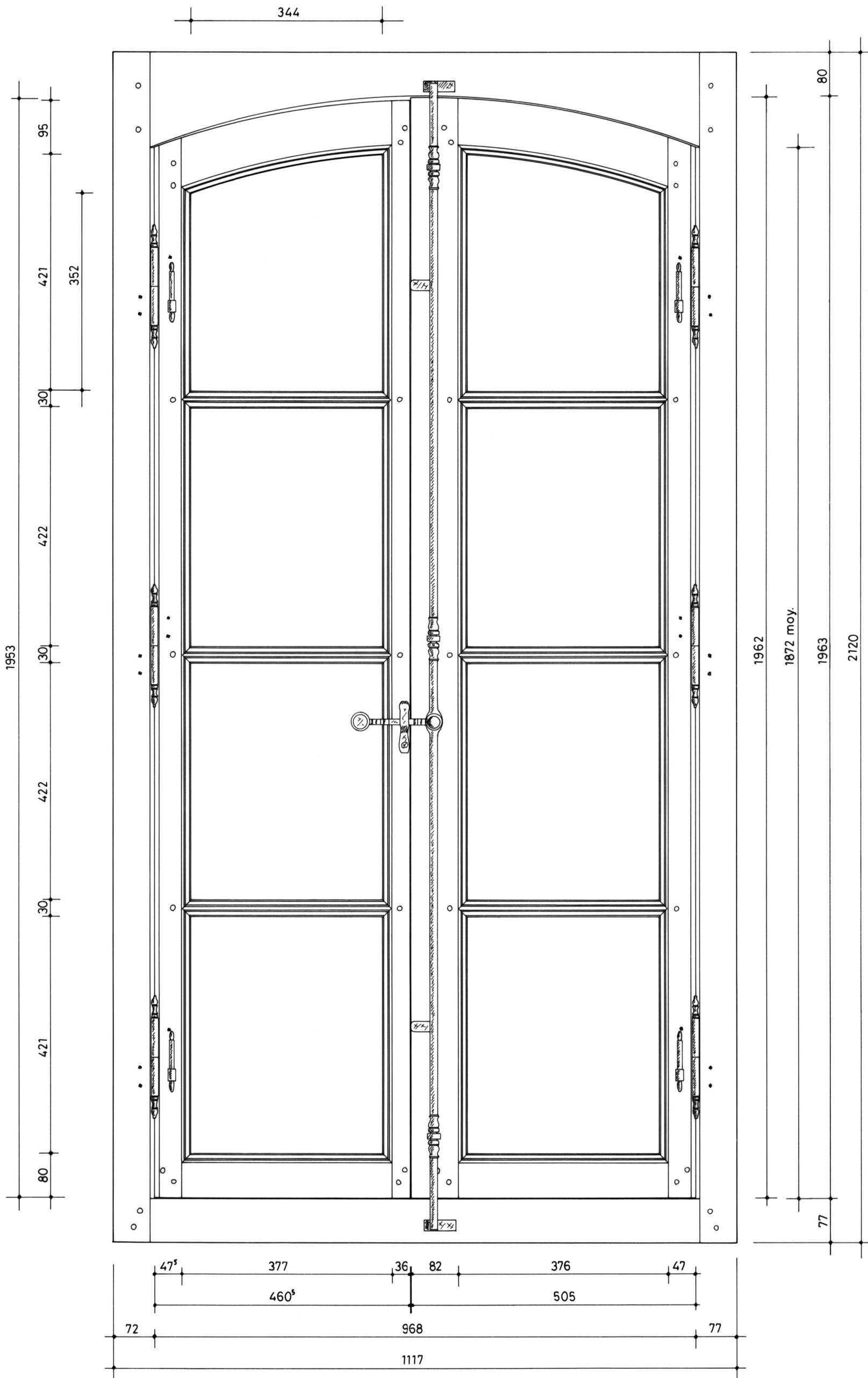
Château de Ménoray

Planche n°6 - Croisée / type 3

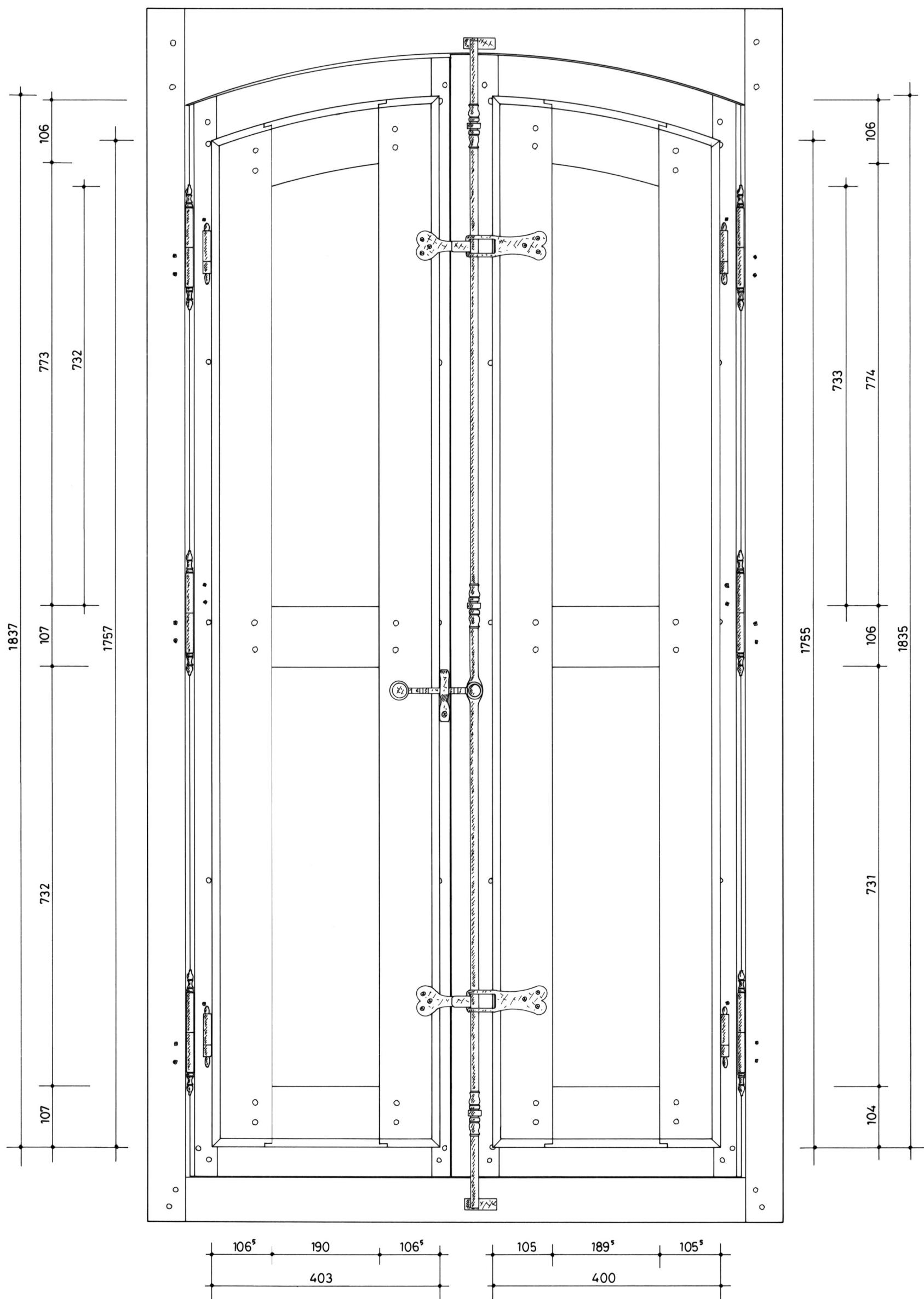
A. TIERCELIN

2022

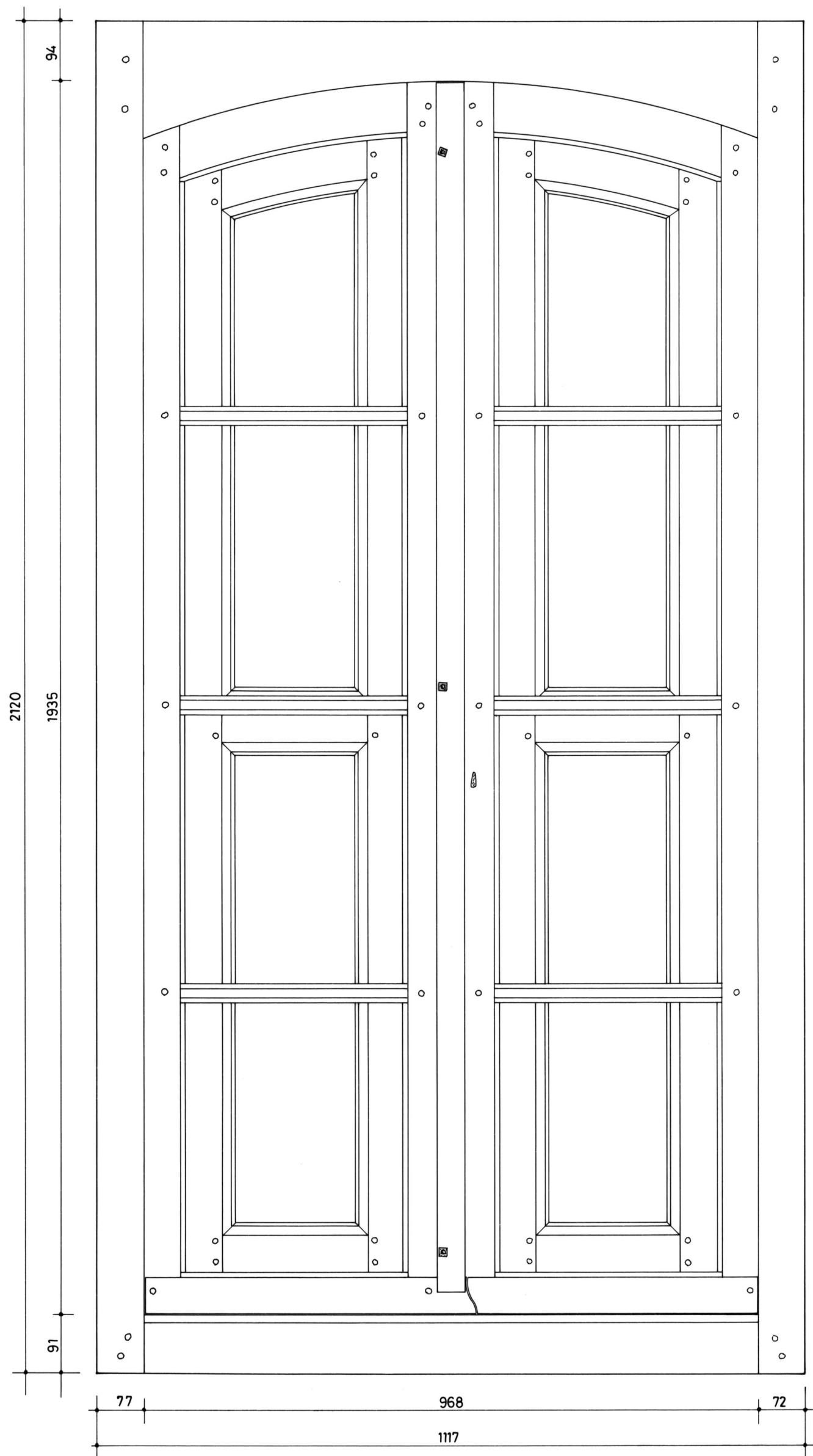
Etude n°56011



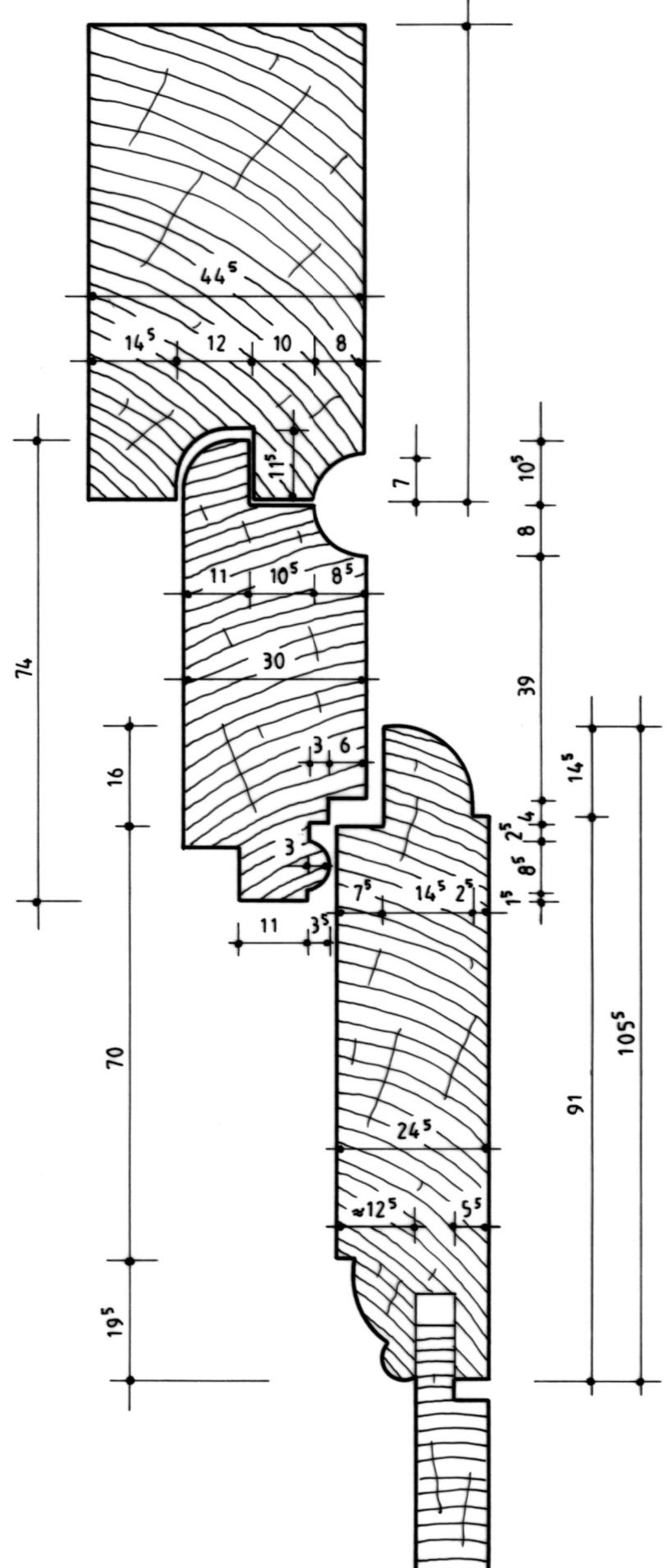
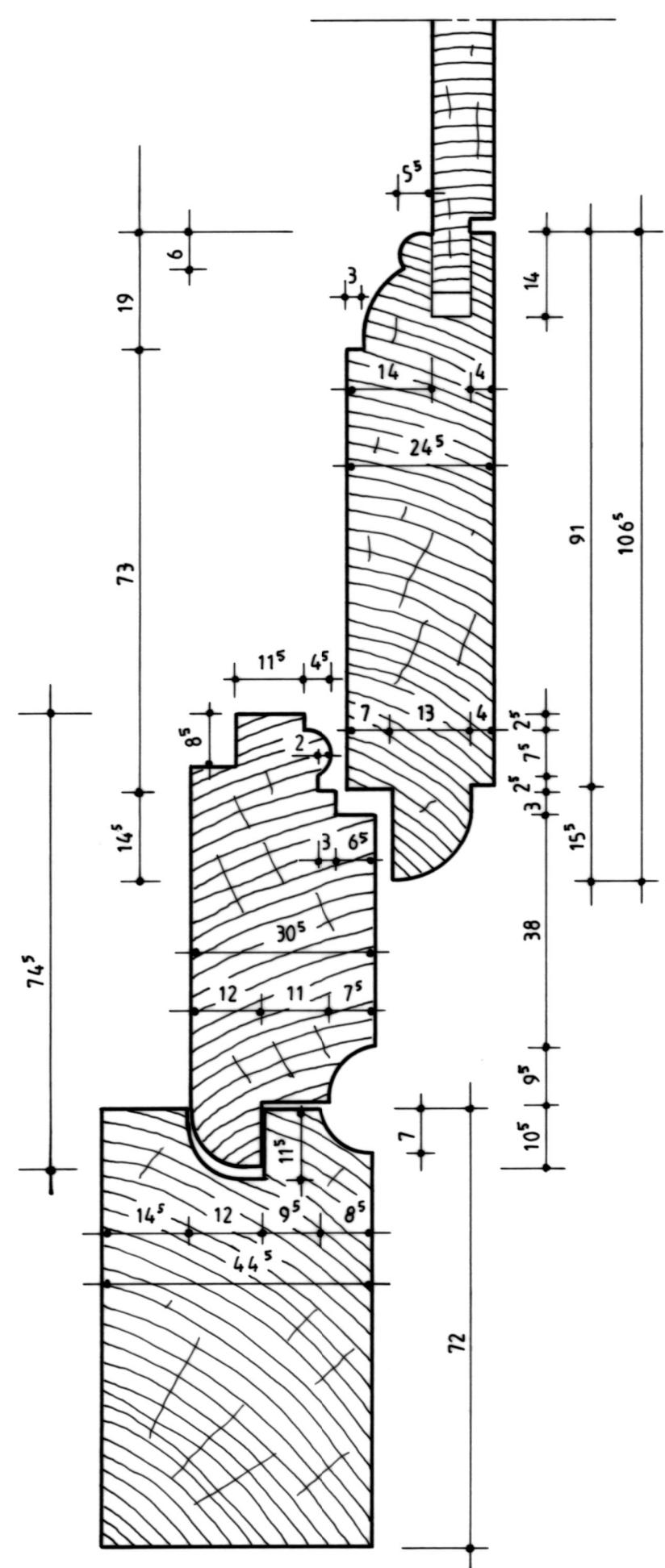
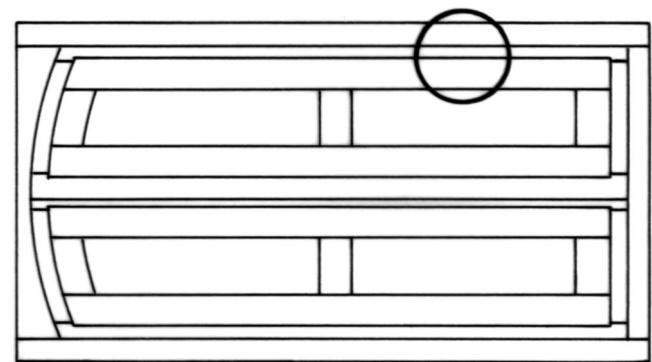
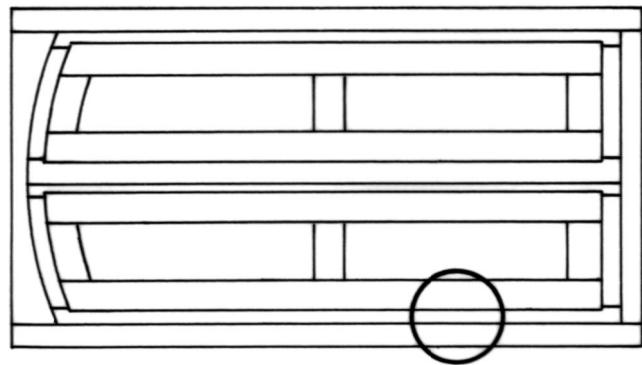
LOCMALO (Morbihan)	Plan n°1 - Croisée 3 / élévation intérieure		
Château de Ménoray	A. TIERCELIN	2022	Etude n°56011



LOCMALO (Morbihan)	Plan n°2 - Croisée 3 / élévation intérieure		
Château de Ménoray	A. TIERCELIN	2022	Etude n°56011



LOCMALO (Morbihan)	Plan n°3 - Croisée 3 / élévation extérieure
Château de Ménoray	A. TIERCELIN 2022 Etude n°56011



LOCMALO (Morbihan)

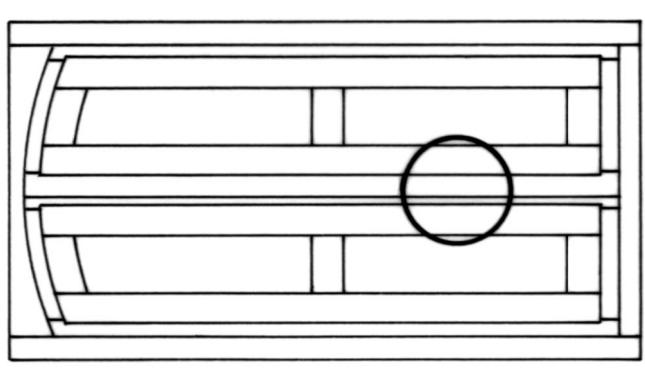
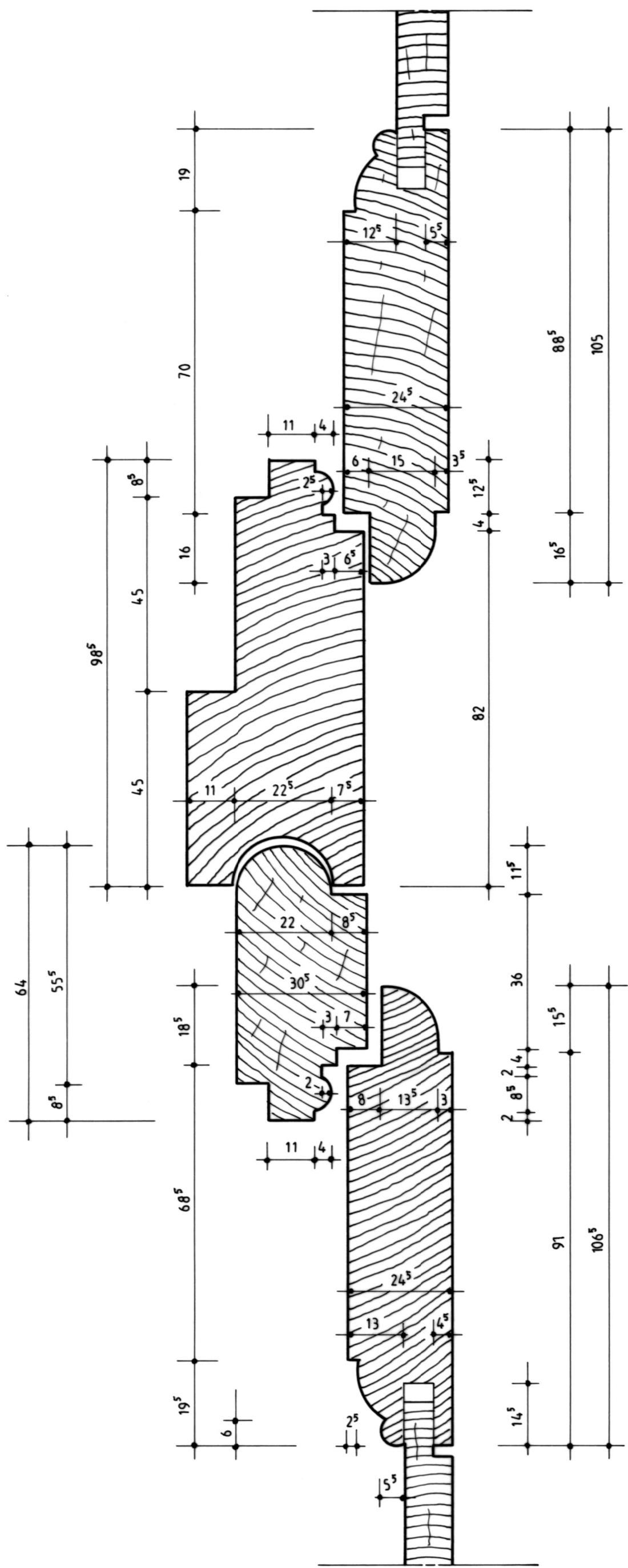
Plan n°4 - Croisée 3 / Sections horizontales

Château de Ménoray

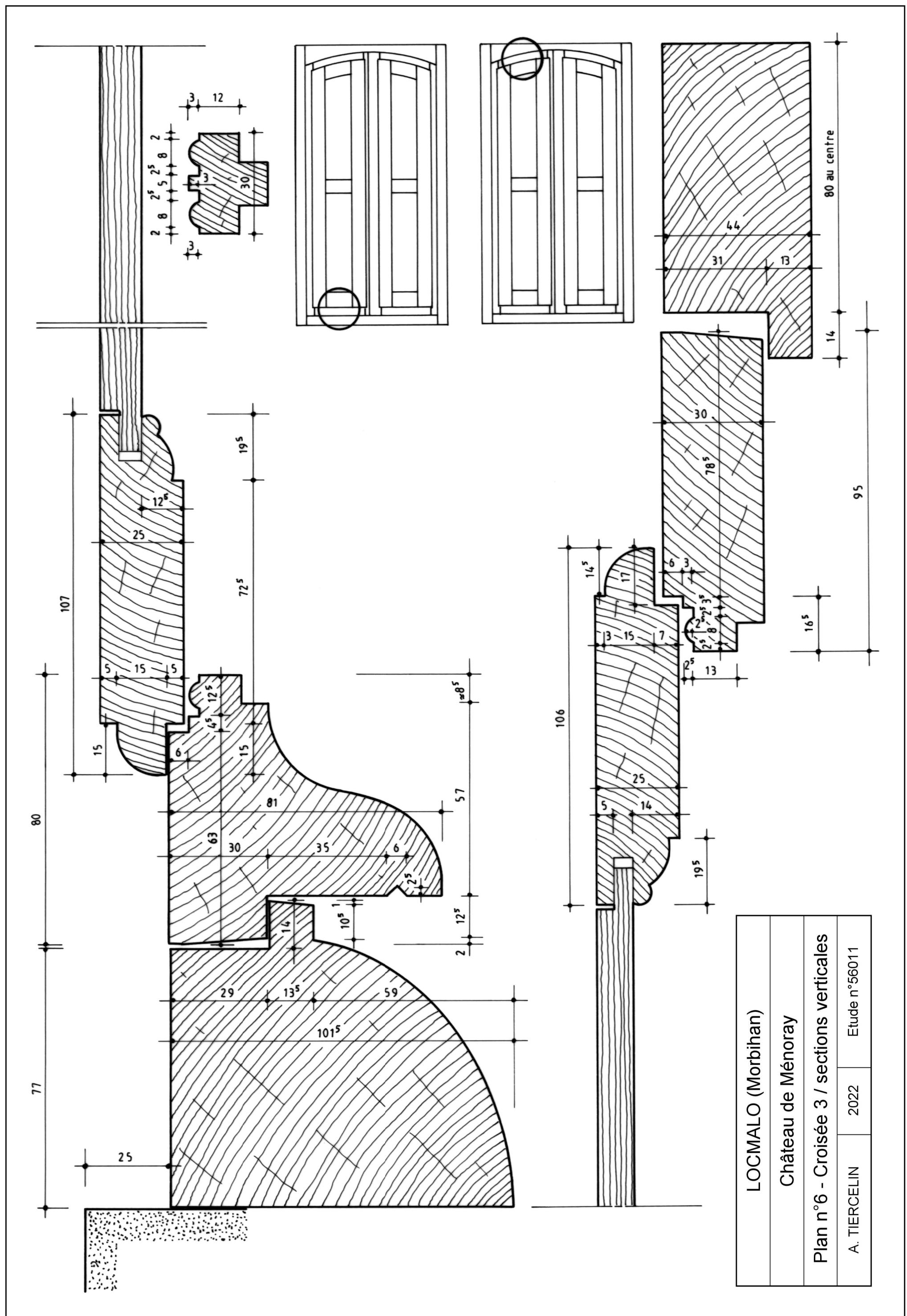
A. TIERCELIN

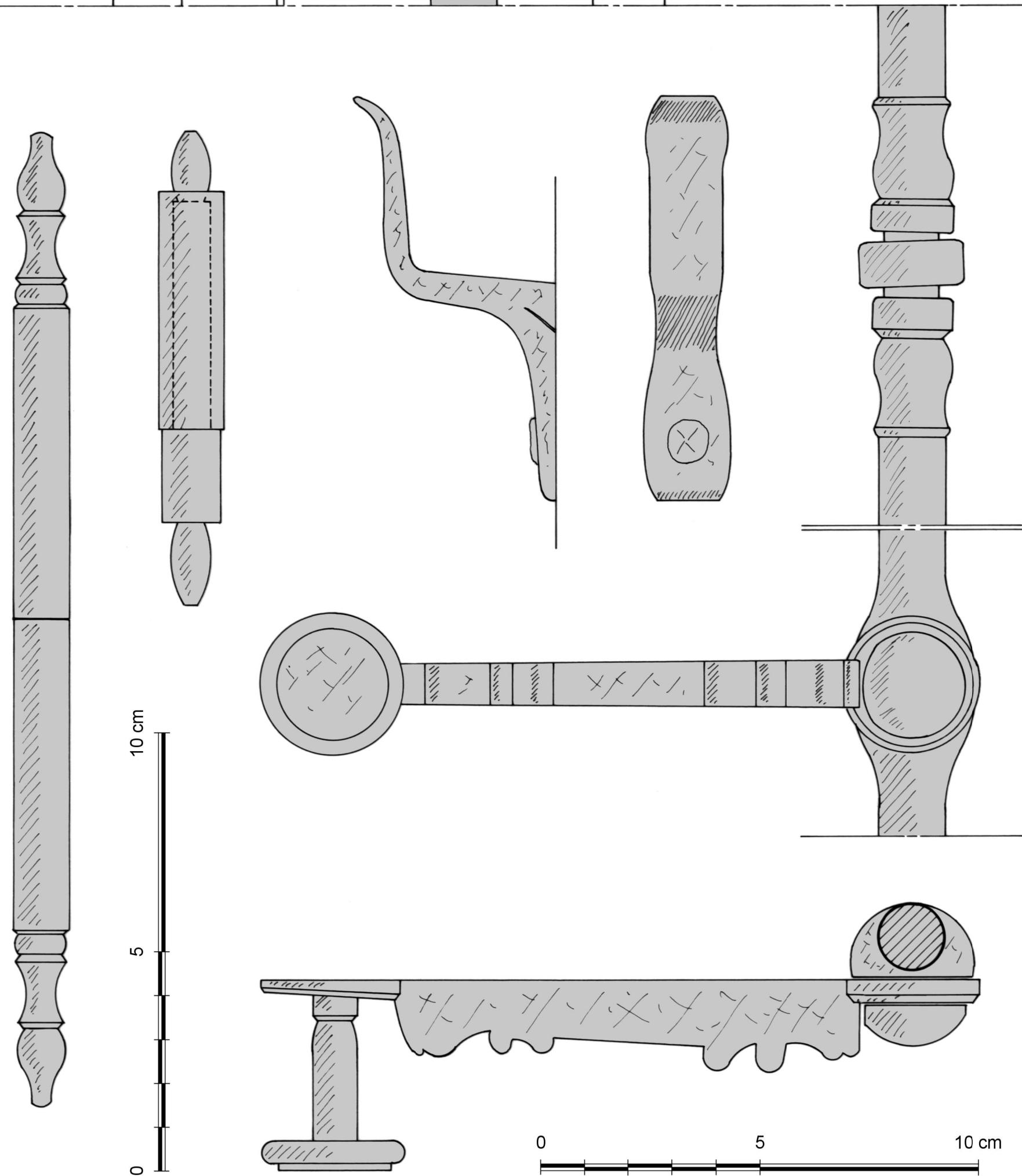
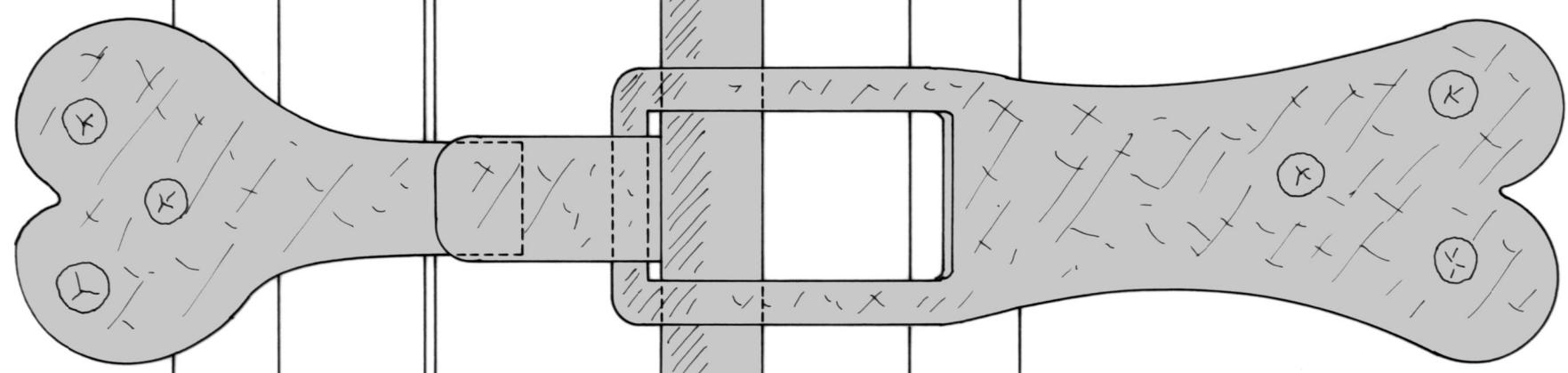
2022

Etude n°56011



LOCMALO (Morbihan)	Plan n°5 - Croisée 3 / section horizontale
Château de Ménoray	A. TIERCELIN
	2022
	Etude n°56011





LOCMALO (Morbihan)

Plan n°7 - Croisée 3 / serrurerie

Château de Ménoray

A. TIERCELIN

2022

Etude n°56011